



Associations Syndicales Autorisées (ASA)

**Une solution collective pour la lutte
contre la mer et l'érosion du trait de côte**

Présentation de l'ASA comme outil juridique et administratif
au service de la protection du littoral

Document produit par l'Association de défense du trait de côte d'Ambleteuse

Août 2025 - traitdecote@ambleteusois.fr

Origines et fondements des ASA

Depuis l'Antiquité, les communautés humaines se sont regroupées pour réaliser ensemble des aménagements hydrauliques permettant de:

- Façonner l'espace agricole
- Apporter de l'eau aux cultures
- Protéger les terres des inondations

Cette philosophie collaborative s'est formalisée juridiquement avec:

- La loi du 21 juin 1865 sur les Associations de propriétaires
- L'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 et le décret n°2006-504 du 3 mai 2006 relatifs aux associations syndicales de propriétaires qui constituent la base juridique actuelle



Qu'est-ce qu'une ASA ?

Définition

Personne morale de droit public regroupant des propriétaires de biens situés dans un périmètre défini, pour réaliser des travaux d'intérêt général

Statut juridique

Établissement public à caractère administratif, soumis au contrôle préfectoral et aux règles de la comptabilité publique

Domaines d'action recensés

Protection contre les inondations et l'érosion (23%), distribution d'eau (56%), entretien de chemins ruraux et forestiers (21%)

En France, on dénombre environ 6500 ASA sur le territoire, dont 1168 fédérées au sein d'ASA de France, représentant 180 000 propriétés, 600 000 hectares et 30 millions d'euros de recettes.



Exemple concret : l'ASA de Coutainville

En 1880, face à l'érosion côtière menaçant les propriétés, le Préfet de la Manche a réuni d'autorité les propriétaires en danger pour créer une ASA.

Cette décision a conduit à :

- La construction d'une première digue en maçonnerie de 300m en 1899
- Son remplacement par des digues souples en enrochement depuis 50 ans
- Une gestion pérenne de la défense côtière depuis plus d'un siècle

Aujourd'hui, l'ASA veut construire une digue de 550m estimée à 2 millions d'euros (environ 3000€/mètre linéaire).



Plus proche de nous : l'Association de Défense contre la mer d'Audresselles



Constitution d'une ASA

Initiative locale

Implication forte d'un groupe de propriétaires et de la commune concernée

Définition du projet

Délimitation du périmètre, liste des propriétaires et parcelles concernées, rédaction des statuts

Procédure administrative

Initiative du Préfet, enquête publique, assemblée générale constitutive, publication de l'arrêté préfectoral

"Le rôle du maire est très important dans la création d'une ASA. C'est lui qui aide et pousse auprès du Préfet. Le préfet est essentiel."



Gouvernance et fonctionnement

1

Assemblée Générale

Réunion annuelle de tous les propriétaires pour:

- Élire les membres du syndicat (bureau)
- Définir le budget, notamment le montant du budget et des travaux
- Approuver les rapports d'activité

2

Syndicat (Bureau)

Équipe de bénévoles élus pour 3 ou 4 ans, chargée de:

- Gérer l'ASA au quotidien
- Élaborer et réaliser les projets
- Prendre les décisions par délibération

c

Comptabilité publique

Gestion financière assurée par:

- La trésorerie départementale
- Contrôle des juridictions financières
- Budget soumis aux règles administratives

Le maire de la commune est membre de droit de l'ASA s'il le demande, garantissant une implication locale forte et une coordination avec les politiques publiques.

Financement : le nerf de la guerre

Trois sources de financement

Taxe syndicale

Redevance annuelle obligatoire payée par tous les membres de l'ASA, basée sur leur intérêt à l'exécution des missions de l'association, en pratique sur les m2 ou la valeur locative des biens assortis d'un coefficient de zone

Emprunts

Possibilité de contracter des emprunts sans autre caution que la taxe syndicale, bientôt possible auprès de la Caisse des Dépôts. Permet d'étaler le coût de construction sur la durée d'emprunt.

Subventions

Aides financières publiques pour les projets d'intérêt général

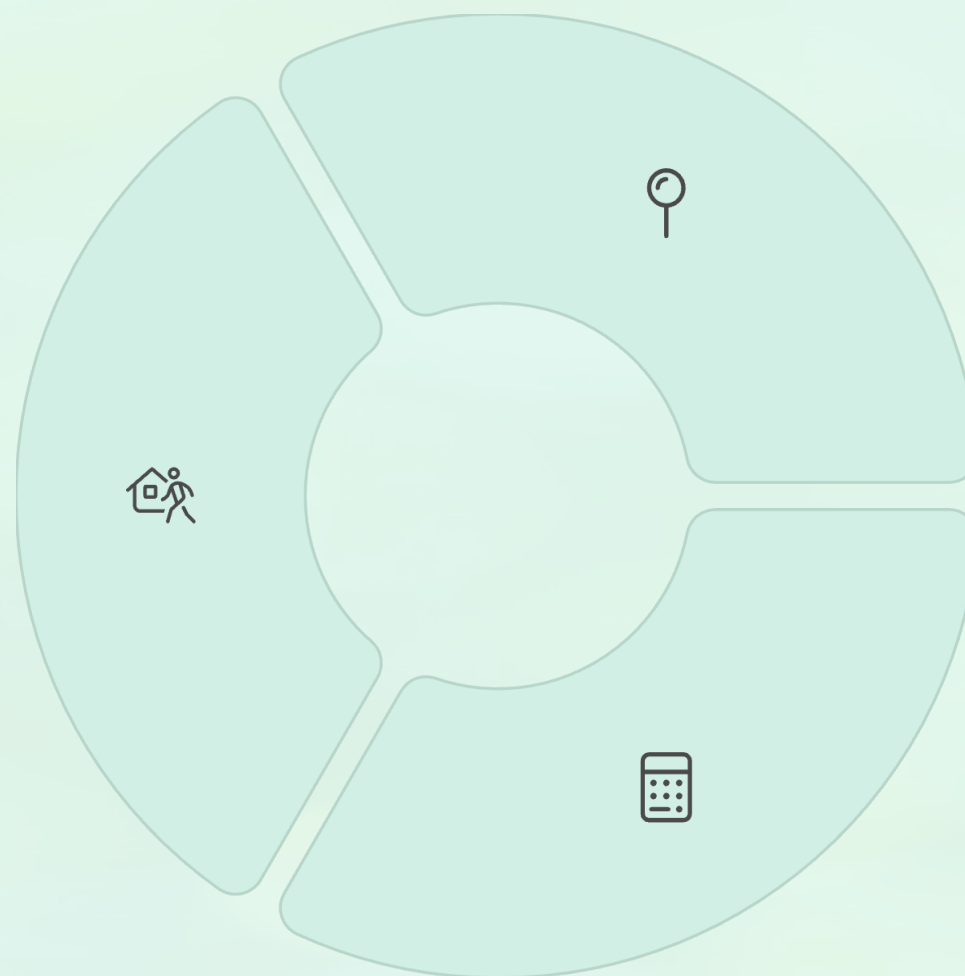


À Coutainville : cotisation moyenne de 150€ par propriétaire, pour 1000 membres

Calcul de la taxe syndicale

M2 ou valeur locative

M2 au cadastre ou valeur cadastrale du bien qui figure sur l'avis d'imposition de taxe foncière (fixée par les services fiscaux)



Coefficient de zone

Variable selon la proximité du risque (ex: à Coutainville, coefficients de 2, 1,5 et 1 selon la proximité à la mer)

Budget total

Montant fixé par le syndicat pour couvrir les dépenses de travaux, d'entretien et de fonctionnement

La formule de calcul : valeur locative × coefficient de zone ÷ somme des valeurs pondérées × budget total = montant de la taxe individuelle

Chaque membre reçoit annuellement un avis d'imposition émis par les services fiscaux.

Avantages et limites des ASA pour la défense côtière

Atouts

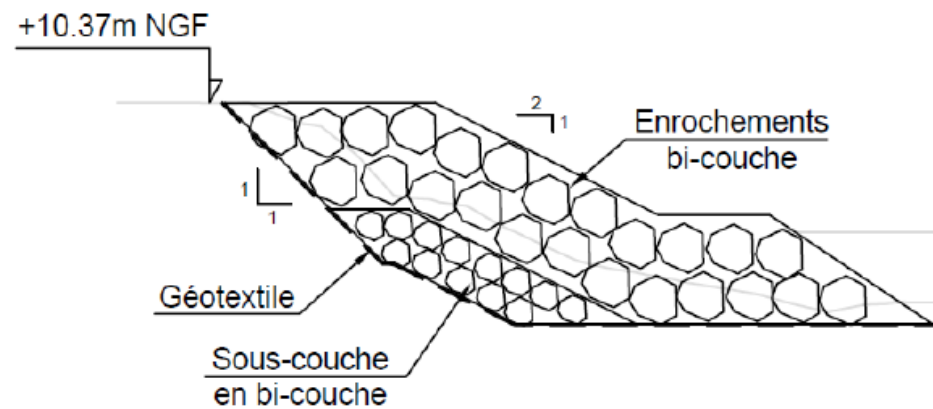
- Structure pérenne assurant la continuité des actions sur le long terme
- Autonomie financière permettant de réaliser des projets ambitieux et mobiliser des moyens importants
- Fonctionnement démocratique avec validation des projets en assemblée générale
- Implication locale forte avec la présence du maire
- Redevances collectées par le Trésor Public et capacité d'emprunt sans caution

Contraintes

- Création et travaux soumis à l'accord préfectoral (concessions du domaine maritime)
- Complexité de la comptabilité publique qui peut devenir paralysante
- Nécessité d'une forte mobilisation initiale des propriétaires et élus
- Obligation d'entretien continu des ouvrages existants
- Transfert de facto de la compétence GEMAPI à une organisation associative de propriétaires

Face au changement climatique et à l'érosion accélérée du trait de côte, les ASA constituent un outil juridique et financier éprouvé pour la protection collective des propriétés littorales.

Solutions techniques pour la défense côtière



Structure recommandée

D'après l'expérience de Coutainville et l'expertise hollandaise, la digue souple en enrochement est la solution la plus efficace.

Cela correspond en tous points aux préconisations du rapport EGIS de 2019 pour le Nord d'Ambleteuse.

Composition

- Géotextile comme base
- Moellons intermédiaires
- Carapace d'enrochement de 1 à 3 tonnes
- Pente de 33%
- Couronnement adapté à la hausse du niveau marin

Entretien annuel

Environ 5000€/an à Coutainville pour réajuster les enrochements qui bougent et compléter si nécessaire (3km de digues à Coutainville)

"La houle perd son énergie par frottement sur les enrochements. Il faut user l'énergie de la houle, ce qui n'est pas le cas sur un perré en maçonnerie."